



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

action sociale

Question écrite n° 100606

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur les propositions exprimées par l'Assemblée des départements de France dans son rapport intitulé « L'avenir des politiques sociales des départements ». Le rapporteur préconise de repenser l'actuel dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers sur le modèle de l'accueil des demandeurs d'asile. Il est ainsi proposé que l'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes arrivés de l'étranger incombe à l'État, dans le cadre de sa compétence en matière de politique migratoire, *via* des plateformes régionales d'évaluation. Il est ajouté qu'il revient également à l'État d'assurer une politique ferme de démantèlement des filières. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100606

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2016](#), page 9320

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)